



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 avril 2023 Procès-verbal

PROCES-VERBAL

Approuvé à la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2023
à l'unanimité par 22 voix

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 21 avril à 20.30 heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 avril se réunit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DALLARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Présents : M. Jean-Michel DALLARD, Maire,

Odette PONS, Alexandra COSTES, Pierre CONDOJANOPOULOS, Jean-Louis EYCHENNE, Daniel DEJEAN, Adjoints

Lucie HIPPPOLYTE, Laurent CERON Sandrine CORATO, Amélie GRIEU, Laurence COUTENCEAU, Corinne DELHOM, Pierre DELMAS, Patrick RASSINEUX, Daniel PIN, Marc DELSOUC, conseillers municipaux.

Mme Arlette ROUMY a donné procuration à Mr Pierre DELMAS

Mr Vivien BENTAJOU a donné procuration à Mme Alexandra COSTES

Mme Stéphanie MINETTI a donné procuration à Mme Laurence COUTENCEAU

Mr Christophe LAVERGNE a donné procuration à Mme Amélie GRIEU

Mr Jacques FADEUILHE a donné procuration à Mr Pierre CONDOJANOPOULOS

Mme Sandrine LACROIX a donné procuration à Mme Sandrine CORATO

Absence excusée Mme Marie Claude FEUILLERAC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

Secrétaire de séance : Mme PONS Odette

Délibération n° 1 : rapporteur Mr Daniel DEJEAN :

Retrait de la délibération n° 3 de la séance du 11 avril « vote du budget », suite aux observations des services de l'État (une ligne de recettes d'investissement n'est pas remontée suite au passage de la M14 à la M57)

VOTE : pour à l'unanimité par 22 voix

Délibération n° 2 : rapporteur : Mr Daniel DEJEAN :
Vote du budget primitif 2023

L'observation est sur les restes à réaliser qui étaient remontés dans un autre compte. La rectification étant faite, cela ne change absolument rien au résultat.

VOTE : pour par 20 voix
Abstentions : 2 Mrs Marc DELSOUC et Daniel PIN.

Mr le Maire lève la séance à 20H35

Le Maire :

J.M. DALLARD.



La Secrétaire de séance :

O. PONS.

